

# LIVRET DE FORMATION 2020

Fédération **CFTC** Santé  
Sociaux



## LA FORMATION SYNDICALE

UN DROIT POUR TOUS,  
UN ATOUT POUR CHACUN  
D'ENTRE NOUS

**L**e Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CEFSS) permet de se préparer à l'exercice de ses fonctions syndicales, renforcer ses connaissances et échanger sur le vécu au quotidien de ses missions. Que nous soyons élus dans une instance représentative, militants, adhérents, le passage par la case formation est l'atout indispensable pour acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de nos missions.

Comme chaque année, ce programme des formations mises en place par la Fédération essaye d'apporter une réponse aux besoins de chacune et de chacun, au fur et à mesure des prises de responsabilités.

**Il répond aux orientations nationales et fédérales en :**

- 1) Contribuant à la réussite des élections dans les entreprises, les établissements et les administrations ;
- 2) Soutenant le développement des implantations **CFTC** ;
- 3) Promouvant l'utilisation du nouveau portail web de la formation auprès des militants et acteurs de la formation ([www.formation.cftc.fr](http://www.formation.cftc.fr))

En complément, la Fédération peut programmer, sur demande, pour les élu(e)s aux élections de la Fonction Publique Hospitalière, des sessions financées par les établissements sur les modules suivants : CTE, CHSCT Fonction Publique,...

**Le plan de formation fédéral 2020 en quelques chiffres :**

- 52 formations et rencontres programmées ;
- 22 modules différents ;
- 2001 journées stagiaires prévues en 2020.

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos préoccupations.

Dominique Visticot

*Responsable de Formation Adjointe*

Frédéric Fischbach

*Responsable de Formation*

# LA FORMATION SYNDICALE

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### DROIT À LA FORMATION

Dans le secteur privé, chaque salarié a droit à 12 jours par an de CFESS (Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale). Celui-ci est porté à 18 jours pour les formateurs et les salariés ayant des responsabilités syndicales.

### INSCRIPTION ET DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE À L'EMPLOYEUR

- ★ **INSCRIPTION** : Le nombre de places par session est limité. Vous pouvez vous pré-inscrire à un stage à tout moment. Deux mois avant la date, vous recevrez par mail un dossier de confirmation d'inscription. Vous devrez impérativement renvoyer au Service Formation le bulletin d'inscription pour confirmer votre participation. En cas de désistement, il est important d'en informer rapidement le Service Formation afin qu'un autre militant puisse s'inscrire.
- ★ **DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE** : Vous devez adresser une demande d'autorisation d'absence à votre employeur au moins 30 jours avant le début du stage. Sans réponse de l'employeur dans un délai de 8 jours après le dépôt de la demande, le congé est considéré comme autorisé.

### MAINTIEN DE SALAIRE DURANT LA FORMATION (secteur privé)

L'ordonnance n°2017-1386 du 22/09/2017 a modifié le dispositif de maintien de salaire dans le cadre d'un CFESS. Désormais, le salarié a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur pour tout congé de formation effectué postérieurement au 23/09/2017.

### REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS



★ **FRAIS DE TRANSPORT** : Les frais de déplacement sont remboursés sur la base SNCF 2<sup>ème</sup> classe + frais d'approche en voiture domicile-gare (aller/retour) + tickets de métro (aller/retour) gares parisiennes. Si vous venez en voiture, le remboursement est de l'ordre de 0,33 € par kilomètre dans la limite de 89,10 € (soit 270 kilomètres maximum).



★ **L'HOTEL** : Les chambres sont réservées par le Service Formation et prises en charge directement par la Fédération. Si vous gérez vous-même votre réservation, le remboursement s'effectuera sur la base du tarif fédéral soit 85 € (nuit + petit-déjeuner).



★ **LES DÉJEUNERS** : ils sont organisés et pris en charge intégralement par la Fédération.

★ **LES DINERS** : ils restent à l'initiative de chacun et sont remboursés à hauteur de 21 € maximum.

## FORMATIONS TOUS SECTEURS

| MODULES   | OBJECTIFS   | PUBLIC   |
|---|---|--|
| <b>FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus)</b><br>→ 5-6-7 Février (Moselle)<br>→ 10-11-12 Février<br>→ 25-26-27 Mars<br>→ 14-15-16 Avril (La Rochelle)<br>→ 18-19-20 Mai<br>→ 21-22-23 Septembre<br>→ 4-5-6 Novembre | → S'approprier la spécificité de la <b>CFTC</b> , ses valeurs, son histoire<br>→ Se situer dans l'organisation <b>CFTC</b> et dans un réseau<br>→ Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP  | Nouveaux militants                                   |
| <b>Communication écrite et numérique</b><br>→ 24-25-26 Juin<br>→ 1-2-3 Décembre   | → Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication sur un média « papier et digital »<br>→ Connaître les outils et apprendre à choisir les plus adaptés<br>→ Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale | Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME  |
| <b>Communication orale</b><br>→ 11-12-13 Mars<br>→ 7-8-9 Octobre  | → Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication<br>→ Développer son aisance relationnelle<br>→ Mettre la communication au service de son action syndicale  | Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME  |
| <b>Sensibilisation santé au travail</b><br>→ 2-3 Mars<br>→ 1-2 Octobre  | → Prendre conscience de l'importance de la santé et de la sécurité<br>→ Appréhender les notions de RPS<br>→ Appréhender les enjeux de l'évaluation et de la prévention des risques  | Membres du CSE, CSSCT, DS, CHSCT                     |
| <b>Prévention des TMS</b><br>→ 21-22-23 Janvier<br>→ 15-16-17 Septembre   | → Appréhender la notion de troubles musculo-squelettiques<br>→ Prendre conscience des conséquences des risques liés aux TMS<br>→ Identifier les méthodes de prévention  | Membres du CSE, CSSCT, DS, CHSCT                     |
| <b>Risques Psychosociaux (RPS)</b><br>→ 13-14-15 Octobre  | → Maîtriser les notions liées à l'évaluation des RPS<br>→ Acquérir une culture de prévention, une capacité d'observation<br>→ Identifier les moyens d'action des représentants du personnel   | Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS, CSSCT             |
| <b>Arbre des Causes</b><br>→ 4-5-6 Mars   | → Maîtriser la pratique d'une méthode d'analyse des risques après la survenance d'un accident<br>→ Connaître les principes de l'exploitation des résultats des analyses   | Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS, CSSCT             |
| <b>Développer sa Section Syndicale</b><br>→ 17-18-19 Mars<br>→ 14-15-16 Octobre   | → Identifier le potentiel de développement pour la section<br>→ Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents   | Public et Privé                                      |
| <b>Responsables de Syndicat</b><br>→ 30-1-2 Juin/Juillet<br>→ 17-18-19 Novembre   | → Connaître les missions d'un syndicat et les rôles des dirigeants<br>→ Gérer et développer le syndicat en gagnant les élections professionnelles<br>→ Animer une équipe et mettre en œuvre le projet du syndicat   | Public et privé                                      |
| <b>COSIMO</b><br>→ 10-11 Septembre*   | → Acquérir les connaissances de base de la comptabilité simplifiée<br>→ Maîtriser les règles juridiques de base de la comptabilité<br>→ Acquérir l'utilisation de l'outil COSIMO  | Trésoriers et personnes en charge de la comptabilité |
| <b>INARIC</b><br>→ 17-18 Mars*  | → Acquérir l'utilisation de l'outil Inaric<br>→ Gérer la saisie des adhésions   | Responsables de Syndicat                             |

\* Dates à confirmer

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PRIVÉ

| MODULES   | OBJECTIFS  | PUBLIC                                      |
|---|--|---|
| <b>Comité Social et Économique (CSE) (50 salariés et+)</b><br>→ 21-22-23 Janvier<br>→ 25-26-27 Mai<br>(11 à 49 salariés)<br>→ 16-17-18 Juin<br>→ 30-31-1 Sept./Oct. | → Connaître les modalités de mise en place d'un CSE<br>→ Identifier les attributions spécifiques du CSE et ses règles de fonctionnement<br>→ Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel  | Membres du CSE, DS, RS au CSE               |
| <b>DS/RSS</b><br>→ 5-6-7 Février<br>→ 8-9-10 Septembre  | → Connaître le rôle et les missions des DS et RSS<br>→ Identifier les moyens d'action et savoir les utiliser<br>→ Assurer un meilleur service aux salariés   | DS et RSS ayant suivi la formation FIME     |
| <b>Négociations Collectives</b><br>→ 26-27-28-29 Mai*<br>→ 20-21-22-23 Octobre*   | → Appréhender le cadre juridique<br>→ Maîtriser les techniques de négociation<br>→ Définir une stratégie en construisant un positionnement <b>CFCT</b>   | DS et RSS ayant suivi la formation FIME     |
| <b>Initiation au Droit du travail</b><br>→ 17-18-19 Mars  | → Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques<br>→ Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail  | Tout militant ayant suivi la formation FIME |
| <b>Rupture Contrat de Travail</b><br>→ 8-9-10 Décembre  | → Expliciter les différents cas juridiques du licenciement (licenciement personnel, licenciement pour motif économique)<br>→ Identifier les actions syndicales de défense du salarié et le juge compétent  | Tout militant ayant suivi la formation FIME |
| <b>Exécution du Contrat de travail</b><br>→ 22-23-24 Septembre  | → Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux...)<br>→ Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération<br>→ Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations | Tout militant ayant suivi la formation FIME |

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PUBLIC

| MODULES   | OBJECTIFS   | PUBLIC  |
|---|---|---|
| <b>FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus)</b><br>→ 6-7-8 Octobre<br>→ 18-19-20 Février (APHP) | → S'approprier la spécificité de la <b>CFCT</b> , ses valeurs, son histoire<br>→ Se situer dans l'organisation <b>CFCT</b> et dans un réseau<br>→ Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP  | Nouveaux militants du secteur public                          |
| <b>CAP/CCP</b><br>→ 31-1-2 Mars/Avril   | → Connaître les bases statutaires de la FPH<br>→ Appréhender les textes réglementaires liés aux CAP et CCP<br>→ Maîtriser le dispositif organisationnel des CAP et CCP  | Nouveaux élus dans les CAP et CCP                             |
| <b>CTE (Comité Technique d'Établissement) Module 1</b><br>→ 9-10-11 Juin                              | → Connaître les bases juridiques du CTE<br>→ Apprendre à préparer cette instance<br>→ Le rôle d'un élu <b>CFCT</b> au CTE   | Les élus titulaires et suppléants au CTE                      |
| <b>Droit syndical et actualité dans la FPH</b><br>→ 15-16-17 Sept.                                    | → Appréhender le protocole PPCR dans les établissements<br>→ Création et enjeux des GHT - Positionnement syndical   | Militants ayant au moins un mandat (CAP, CTE, CHSCT)          |
| <b>Droit des Contractuels dans la FPH</b><br>→ 30-1-2 Juin/Juillet                                    | → Dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements<br>→ Être au fait des dernières évolutions législatives : décrets modifiant le statut des agents...<br>→ Contrats de travail : Mentions, Conditions de Renouvellement, Rupture... | Responsables de Section de la Fonctions Publique Hospitalière |

\* Dates à confirmer

4<sup>ème</sup> trimestre 2019

VOUS NE TROUVEZ PAS LA FORMATION CORRESPONDANT À VOS ATTENTES ?  
 N'hésitez pas à faire remonter vos besoins au service Formation : [formation@cfctc-santesociaux.fr](mailto:formation@cfctc-santesociaux.fr)

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

STAGE CHOISI : .....

DATES DE LA SESSION : .....

CODE INARIC (obligatoire) .....

NOM ..... Prénom.....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse e-mail (obligatoire) .....

Établissement : .....

.....

.....

.....

Dates des prochaines élections dans votre établissement : .....

Responsabilités syndicales/mandats : .....

.....

Réservation de chambre à prévoir ? Oui  Non

Observations : .....

.....

.....

Date et signature :

### VOTRE CONTACT :

Service Formation

Ligne directe : 01 42 58 98 31

Email : formation@cftc-santesociaux.fr

Fédération



Santé  
Sociaux

## NOS COORDONNÉES :

Fédération CFTC Santé Sociaux

34, quai de la Loire 75019 Paris

01 42 58 58 89

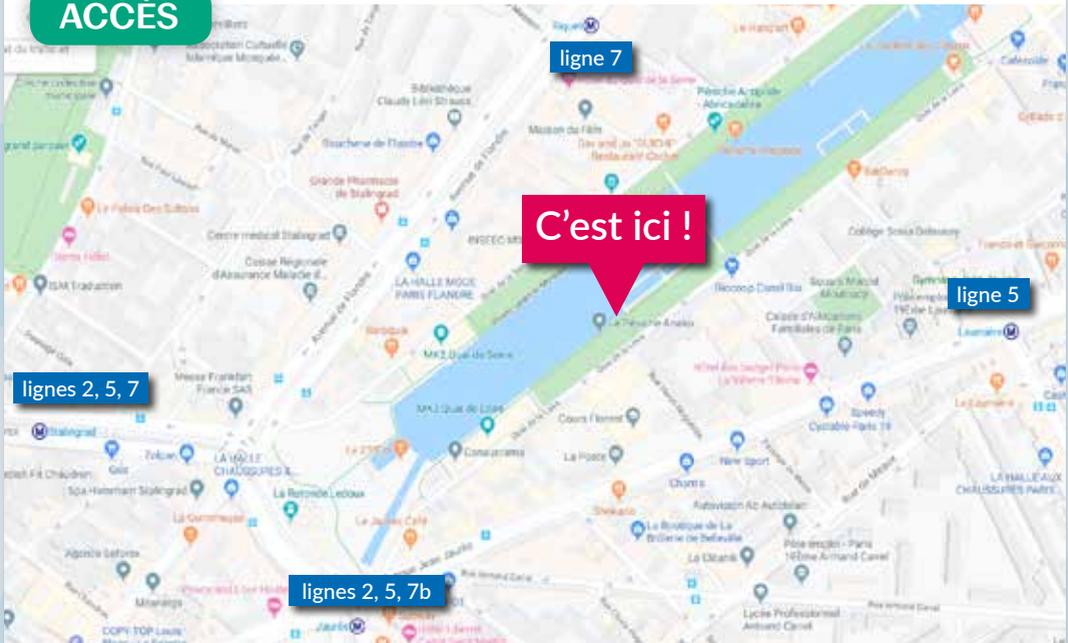
www.cftc-santesociaux.fr

fede@cftc-santesociaux.fr

facebook.com / CFTCsantesoc

twitter : @CFTCsantesoc

### ACCÈS



#### ► Depuis la Gare du Nord ou la Gare de l'Est

Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès



#### ► Depuis la Gare Montparnasse

Métro : ligne 4  
(direction Porte de Clignancourt)  
→ arrêt Gare de l'Est  
puis Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès  
**OU** Métro : ligne 12  
(direction Aubervilliers)  
→ arrêt Pigalle  
puis Métro : ligne 2  
(direction Nation)  
→ arrêt Jaurès

#### ► Depuis la Gare de Lyon

Métro : ligne 1  
(direction La Défense)  
→ arrêt Bastille  
puis Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès



#### ► Depuis la Gare Saint Lazare

Bus : 26  
(direction Nation/  
Place des Antilles)  
→ arrêt Jaurès ou  
Stalingrad

# Économiquement vertueux, socialement indispensable

## Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale <sup>(1)</sup>
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année <sup>(2)</sup>
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel <sup>(3)</sup>

Sources : (1) UFSBD, (2) e-cancer 2017, (3) Étude BPI France Observatoire Amarok



Plus d'information sur  
[www.ag2rlamondiale.fr/  
branchez-vous-sante](http://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante)  
[bgbranchezvousante@  
ag2rlamondiale.fr](mailto:bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr)



## branchez-vous santé